

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B TECHNIQUES D'EXÉCUTION TSBE			
Ancien Code	TECB3B49COBTS	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	MICO3490		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fabrice LAURENT (laurentf@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage (formations externes-séminaires) est le complément pratique des cours théoriques de TSB.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

5.6 Choisir les matériaux en fonction de leurs caractéristiques, des règles et techniques de mise en œuvre

Compétence 10 **Ouvrer au développement durable**

10.3 Maîtriser les techniques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité de formation l'étudiant sera capable, de (d') :

- établir, dimensionner, utiliser, analyser et justifier des installations de techniques spéciales du bâtiment en HVAC.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECB3B49COBTSA Techniques d'exécution

24 h / 2 C

Contenu

Séminaires, webinaires, formations extérieures, laboratoires et conférences par des experts de sociétés spécialisées dans les domaines des TSB (sanitaire, HVAC, PEB, panneaux solaires,... en fonction des opportunités).

Démarches d'apprentissage

- Approche interactive, par projets et par situation-problème.
- Travail de groupes.
- Activité extérieure.
- Intervention de personnes de l'extérieur.
- Laboratoire-expérimentation.

En cas de mesures sanitaires ou de force majeure le nécessitant, les groupes pourraient être réduits et le nombre de séances revu à la baisse.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Utilisation/Démonstration de matériel professionnel et de laboratoire.

Sources et références

- Référence et consultation aux notes d'information technique (Buildwise, fabricants,...).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Compléments sur la plateforme en ligne
- Notes techniques de Buildwise et des fabricants

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation continue pour les formations externes et séminaires (implication, questionnaires, prises de notes,...). Au vu du caractère des activités, la présence des étudiants est obligatoire afin d'acquérir les compétences attendues. De ce fait, un facteur de présence sera appliquée pour établir la cote finale de l'activité d'apprentissage.

Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100			Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

Dispositions complémentaires

Cette AA est non récupérable en seconde session, la cote de production journalière est reportée automatiquement en septembre.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).